

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

**Date de convocation : 28/03/2023**

**Date d'affichage : 28/03/2023**

**Conseillers**

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures trente,  
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique

**Etaient excusés** : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. DELETANG Grégory

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-04-027**

**1.1. Commande publique - Marchés publics**

**Ouverture d'une classe à la rentrée 2023/2024 - Travaux d'aménagement - choix de la maîtrise d'oeuvre**

Par délibération du 6 mars 2023, le Conseil Municipal avait retenu la proposition d'honoraires du cabinet CDC Conseil pour un montant de 12 655,00 € HT, soit 15 186 € TTC pour un projet de travaux estimé à 126 555 € HT.

Ces travaux consistaient en l'installation d'une classe modulaire.

Depuis le projet a dû être révisé suite à l'avis des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine. La délibération du 6 mars 2023 doit donc être modifiée.

Le nouveau projet consiste en l'aménagement du préau actuel en une classe et la création d'un nouveau préau.

Le budget estimé de l'ensemble du projet étant désormais de 130 000 € HT, il convient de délibérer à nouveau sur le montant des honoraires du cabinet CDC Conseil qui est fixé à 14 300 € HT, soit 17 160 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de modifier le projet en programmant des travaux d'aménagement du préau actuel en une classe et création d'un nouveau préau pour lesquels le montant global est estimé à 130 000 € HT
- **CONFIRME** que le cabinet de maîtrise d'œuvre retenu pour l'ensemble du projet est CDC Conseil - 29 rue des martyrs - 37300 JOUÉ-LES-TOURS pour un montant global de 14 300 € HT, soit 17 160 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
GALET Florence



Le Maire,  
GUGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le - 5 AVR. 2023   
ID : 037-213700586-20230403-DCM\_2023\_04\_027-DE